



Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

Numéro de la demande : 2014-4124/2014-4147/2014-4161
Demande : Nouvelles étiquettes ou modifications des étiquettes d'un produit –
Nouveaux organismes nuisibles
Produit : Fongicide Caramba
Numéro d'homologation : 29767
Matière active (m.a.) : Metconazole (GHA)
Numéro de document de l'ARLA : 2497444

Contexte

Le Caramba est un fongicide à large spectre dont la matière active est du metconazole. Il est actuellement homologué au Canada pour la suppression et la répression de certaines maladies foliaires qui touchent les céréales, dont l'orge, le blé, le triticale, l'avoine et le seigle, la suppression de la rouille du soja sur le soja et la suppression de la cercosporiose dans les betteraves à sucre.

Objet de la demande

La présente demande vise à élargir l'homologation du fongicide Caramba pour la suppression du blanc et de la rouille jaune dans l'orge, le seigle et le blé, ainsi que de la rouille noire et de la tache des glumes dans le blé à des doses de 0,5 à 0,7 L/ha.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation chimique n'est requise, car les propriétés chimiques du produit n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation environnementale ou sanitaire n'est requise étant donné que le profil d'utilisation demeure inchangé.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur, qui comprennent l'information sur les avantages, des justifications scientifiques et les résultats de 30 essais d'efficacité menés au Canada et aux États-Unis, fournis à l'appui des allégations d'utilisation ont été examinés. Dans l'ensemble, le fongicide Caramba a permis d'obtenir un degré acceptable de suppression du blanc, de la rouille noire et de la rouille jaune ainsi que de la tache septorienne/stagonosporose (moucheture) dans certaines céréales. L'efficacité du fongicide Caramba était comparable à celle obtenue à l'aide des étalons du commerce (Folicur, Headline EC, Prosaro et Tilt) dans les mêmes essais en champ.

Bien que le fongicide Caramba n'ait pas été défini comme prioritaire dans la Base de données sur les priorités des producteurs canadiens, le blanc dans l'orge et le blé est classé comme une maladie de priorité moyenne, particulièrement dans les régions où l'orge et le blé sont cultivés sous irrigation ou exposés à une forte humidité. L'homologation de ces nouveaux usages donnera aux agriculteurs canadiens un nouveau produit afin de lutter contre ces maladies importantes.

Conclusion

Les preuves à l'appui confirment la valeur du fongicide Caramba pour la suppression du blanc et de la rouille jaune dans l'orge, le seigle et le blé, ainsi que de la rouille noire et de la tache des glumes dans le blé. Toutes les allégations sont étayées telles quelles.

Références

2458577	2014, CARAMBA for Control of Leaf Diseases in Cereals (Label Expansion), DACO: 10.1
2458578	2014, Trials Conducted in Canada, DACO 10.2.3.2
2458579	2014, Trials Conducted in US, DACO 10.2.3.2

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2015

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.